

AUX MEMBRES DU SVMEP

**Stop au caporalisme dans les écoles professionnelles vaudoises et
stop au déni du DEF face aux dysfonctionnements qui en découlent !
Le 25 juin, allons remettre un cahier de devoirs au Chef de département !**

Chères et chers membres,

Au terme de cette année scolaire 2023-24, nous pouvons faire un constat désastreux : cette dernière, en matière de pression exercée sur les enseignant.e.s de notre secteur, nous indique une situation sans précédent. En effet, nous avons assisté à une **recrudescence de la souffrance au travail**, manifestée aussi bien par les doléances remontées par des collectifs d'enseignant.e.s de certaines écoles professionnelles vaudoises que par les cas individuels d'injustice, au point que l'appel au travail syndical s'est exprimé de manière encore plus insistante que l'année scolaire précédente, chargée par les luttes pour l'indexation des salaires.

Comme vous avez pu le constater, nous avons publié trois gazettes centrées sur des établissements professionnels en particulier, dont deux relayées par la presse. Nous serions en droit d'en publier plus, avec plus de temps à disposition. Ces gazettes concernent à chaque fois une crise sérieuse, provoquée par la gestion des directions, qui démontre avec éclat une **volonté sans limites de produire du centralisme autoritaire ainsi que de détruire l'autorité scolaire dans le secteur de la formation professionnelle**, en s'en prenant à la capacité d'expertise des enseignant.e.s, dans l'ensemble de sa pratique. Et ce n'est pas à coup d'avancées homéopathiques : ce sont à chaque fois des mesures spectaculaires dont l'outrecuidance tétanise, atterre, révolte : les arrêts-maladie sont en augmentation inquiétante.

Cette gestion caporaliste des écoles, n'indique pas seulement une volonté évidente de modification de la figure enseignante : elle se construit **par le biais du dévoiement de la loi, via le zèle de certaines directions et l'absence de garanties de protection suffisantes du Département**. Les remontées par le syndicat de situations périlleuses ne sont plus sporadiques, mais fréquentielles. Elles ne concernent pas seulement les établissements impactés par les réformes fédérales de la formation professionnelle (par exemple, dans les métiers de la vente et du commerce), contrairement à ce que prétexte parfois la hiérarchie.

Ainsi, si chaque établissement professionnel a sa spécificité propre, dont la pénibilité est le produit d'une configuration toute particulière, il n'en reste pas moins que **les invariants qui contreviennent à la loi sont là** :

1. manque de moyens à disposition, si ce n'est dans le renforcement hiérarchique ;
2. restructurations hiérarchiques ne respectant pas la distribution des fonctions prévues par la loi ;
3. centralité décisionnaire et absence de consultation de l'expertise enseignante ;
4. communication unilatérale, soliloque plus que dialogue ;

5. réponse aux alertes des enseignant.e.s par des convocations menaçantes ;
6. surveillance discriminante du travail ;
7. surtravail inutile et équité non respectée ;
8. disqualification du travail enseignant ;
9. pression sur les droits syndicaux ;
10. pression sur l'autorité de la Conférence du corps enseignant et sur la liberté pédagogique.

Même s'il faut continuer de remonter au département, école par école, les raisons d'une souffrance au travail, ce processus ne suffit plus, au vu des invariants susmentionnés. Ce n'est donc pas seulement à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, cas par cas, qu'il faut s'adresser, mais également au Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), ensemble. En effet, **la situation de pénibilité enseignante est désormais telle qu'elle exige une action transversale de notre part**, et une réaction de protection transversale du département, au-delà des protections aux établissements et aux collaborateur.trice.s que ce dernier doit aux enseignant.e.s, comme État employeur.

Dès lors, nous vous proposons, en cette fin d'année scolaire, **une action qui dénonce une systématicité des problèmes** et qui vise à provoquer une intervention de protection, véritablement responsable, du département, pour les enseignant.e.s, qui ne connaissent, actuellement et en dépit de la loi, que leur propre responsabilité individuelle. Cette action aura lieu

mardi 25 juin à 18h, devant le DEF, à la rue de la Barre 8, à Lausanne

À cette occasion, nous présenterons :

- ❖ des témoignages directs d'enseignant.e.s ;
- ❖ des pancartes de doléances, école par école, où l'on peut écrire synthétiquement des situations concrètes sous les rubriques suivantes : manque de moyens, manque de consultation, abus de surveillance, comportements répressifs de la hiérarchie ;
- ❖ un « Cahier de devoirs », que nous remettrons au Chef de département, afin que le DEF travaille à garantir effectivement la protection des enseignant.e.s des écoles professionnelles de ce canton.

Nous vous attendons en nombre pour cette action, de priorité absolue !

Venez dire stop aux dysfonctionnements de votre école ou venez montrer votre solidarité aux collègues qui sont en souffrance !

Le comité du SVMEP